

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-deux  
le LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022 à dix-huit heures trente minutes  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de  
Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du 06 Décembre 2022  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

CANTON  
LUMBRES

**Délibération**  
**N° 2022/83**

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme FASQUELLE Léa (proc. Mme DELRUE Joëlle), M. GUILBERT Richard (proc.  
M. MONBAILLY Vincent), Mme SCHLEICH Ingrid (proc. Mme LEROY Martine),  
Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique) absents excusés.

Mme QUENON Sophie, absente excusée.  
M. EVRARD Dominique, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

### **OBJET : ORGANISATION DU RECENSEMENT DE POPULATION 2023**

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que le prochain recensement de population pour la Commune de Lumbres se déroulera du 19 janvier 2023 au 18 février 2023.

A cette occasion, il y a lieu de procéder au recrutement de 8 agents recenseurs, d'un coordonnateur communal et d'un coordonnateur communal adjoint.

- Madame le Maire propose qu'ils soient rémunérés de la façon suivante :
- Agents recenseurs : 35 € par demi-journée de formation  
450 € pour les frais occasionnés pour les déplacements  
(cette somme sera versée mi-janvier 2023).  
0,70 € par feuille de logement  
1,30 € par bulletin individuel
  - Coordonnateur communal : 0,50 € par bulletin individuel
  - Coordonnateur communal adjoint : 0,10 € par bulletin individuel

L'ensemble des ces taux est net de cotisations sociales.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, émettent un avis favorable cette proposition.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 13/12/2022  
Le Maire,  
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le 13 DEC 2022  
et publication au Mairie  
du 13 DEC 2022  
Joëlle DELRUE



Accusé de réception en préfecture  
062-216205344-20221212-202283-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2022  
Date de réception préfecture : 13/12/2022